

Enercoop Midi-Pyrénées
26 Rue Marie Magné
31400 TOULOUSE
production.mipy@enercoop.org

Toulouse, le 24/06/2026

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande de compléments du 24/02/2026 concernant le projet de centrale photovoltaïque sur Mouret, veuillez trouver ci-après les éléments de complétude demandés.

1. Prédiagnostic écologique complémentaire

Un prédiagnostic écologique complémentaire, avec un inventaire sommaire des espèces présentes sur les parcelles concernées et ses alentours, étant donné la localisation du projet dans la ZNIEFF de type I « Coteaux et Vallons du Créneau et du Cruou » et de type II « Vallée du Dourdou », la potentielle présence de gîtes de reproduction et l'absence d'inventaires sur la partie ouest du projet. Une description des mesures devra être présentée en prenant en compte le pré diagnostic complémentaire ;

Vous trouverez en pièce jointe la mise à jour du pré diagnostic environnemental réalisé par les bureaux d'étude Exen (faune) et Intybus Etudes (habitats naturels et flore) comprenant trois visites de terrain supplémentaires réalisées en avril et mai 2026.

Les conclusions générales de l'étude demeurent similaires à celles initialement formulées, à savoir :

La ZIP ne présente pas d'enjeux rédhibitoires pour la création d'un parc photovoltaïque. Néanmoins, les enjeux potentiels concernant la flore et la faune sont considérés comme « modérés » au sein de la ZIP. De plus, les boisements et les cultures situés dans l'aire d'étude immédiate représentent un enjeu potentiel « modéré à fort ».

La mise à jour du prédiagnostic permet la formulation de préconisations complémentaires :

- **Conservation de la lisière de la hêtraie calcicline a chêne pubescent et alisier blanc au nord de la zone de parking gravillonnée**

Le nouveau plan de masse établi, montre que la hêtraie à l'Est de la partie gravillonnée est comprise dans les éléments boisés qui seront préservés, et autour desquels une zone tampon de 5 mètres sera réalisée.

- **Gestion du Robinier faux-acacia (espèce exotique envahissante)**

Le porteur s'abstiendra d'une coupe franche des cinq jeunes plants de Robinier faux-acacia repérés en bordure de la zone de parking gravillonnée et s'engage à une élimination des plants par *annélation* ou arrachage complet des individus, et traitement adéquat des graines éventuelles.

Le porteur s'engage à un suivi annuel des éventuelles repousses, qui sera conjugué à l'entretien du parc. La présence locale de bénévoles de la coopérative permettra une surveillance et un suivi adapté au site, avec des passages réguliers, une vigilance accrue et des actions correctives réactives.

- **Prise en compte de la nouvelle cartographie des enjeux des enjeux potentiels concernant la faune sur l'aire d'étude immédiate**

Afin de prendre en compte les nouveaux éléments cartographiques concernant les enjeux faunistiques (voir la mise à jour du prédiagnostic environnemental en pièce-jointe), une nouvelle implantation a été réalisée. Vous trouverez en pièce-jointe, une cartographie de l'implantation des modules prenant en compte ces enjeux, notamment faune, évitant ainsi les zones à enjeux potentiels modérés à forts. Ces éléments cartographiques seront confirmés *in situ* par des balisages lors de la phase d'ingénierie et de construction.

2. Explication de la solution technique proposée pour le raccordement

Une explication de la solution technique proposée pour le raccordement électrique : cartographier le tracé et décrire les travaux nécessaires, donner la capacité disponible pour ce raccordement. Si le raccordement engendre des travaux sur la ligne ou sur le poste source, il convient de les intégrer au projet et de les décrire. Ces travaux sont réalisés par le gestionnaire de réseau, mais font partie intégrante de votre projet et leurs impacts potentiels doivent être évalués et pris en compte dans l'examen au cas par cas. Il est également nécessaire fournir un plan de masse précis du projet en figurant toutes ses composantes y compris celles du tracé du raccordement ;

Le parc sera directement raccordé au réseau HTA d'Enedis par trois points de livraison représentés sur les plans de masse en pièce jointe.

Une étude sera commandée auprès d'Enedis pour un raccordement direct au réseau HTA existant. Les plans d'implantation de ce poste ainsi que des extensions du réseau HTA seront connus après étude par le gestionnaire de réseau de distribution. A noter que le gestionnaire s'efforce d'enterrer en bas côté ou sous la route les extensions, nous permettant d'anticiper le projet de raccordement de façon suivante :

- Pour la partie Est du parc, un nouveau poste HTA/BT sera posé par Enedis en périphérie du domaine public. Le parc ne disposera pas de transformateur privé, ni de locaux techniques. Puis le réseau passera sous l'emprise de la route jusqu'à la ligne HTA existante.

- Pour la partie Ouest, une ligne BT raccordera directement l'armoire de livraison au poste HTA/BT déjà présent sur site, éventuellement remplacé par un poste disposant d'une puissance d'injection supérieure, suite à étude du gestionnaire de réseau.

L'emplacement des armoires de livraison et des transformateurs figurent sur les plans de masse en pièce jointe. Ils sont bonifiés de photographies permettant d'illustrer l'aspect visuel des équipements. Ces images figurent également ci-dessous.



Armoire de livraison



Transformateur HTA/BT

3. Localisation des dispositifs prévus en cas d'incendie

La localisation des dispositifs prévus en cas d'incendie sur le plan de masse (citerne, borne, pistes de défense incendie...)

L'emplacement des citernes incendie figure sur les plans de masse en pièce jointe. Ils sont bonifiés de photographies permettant d'illustrer l'aspect visuel de ce dispositif prévu en cas d'incendie. La photographie figure également ci-dessous.



Citerne incendie

4. Mesures envisagées d'entretien du site de façon à limiter le risque d'incendie

Une explication des mesures envisagées d'entretien du site de façon à limiter le risque d'incendie, une visualisation du périmètre du débroussaillage, et les mesures limitant l'impact sur la faune et la flore si nécessaire ;

Vous trouverez en annexe les compte-rendus de nos échanges avec les services du SDIS suite à des échanges téléphoniques avec le CNE Sébastien Rouquette en date du 23/04/2026, validés ensemble. Ces échanges concluent aux recommandations suivantes :

- Prévoir une voie de circulation autour de chaque partie Est et Ouest du parc photovoltaïque. Les éléments tels que présentés sur les plans sont conformes à cette recommandation.
- Prévoir au choix suivant les possibilités d'implantation : une citerne souple de 60 m3 localisée à moins de 200m de chacune des parties Est et Ouest du parc ; ou une citerne de 30m3 par partie (soit 2x30m3 pour l'ensemble du parc).

Conformément à cette préconisation, le porteur s'engage à l'installation d'un dispositif de citerne souple de 30 m3 sur chaque partie du projet. Les plans de masse ont été mis à jour en conséquence, et disponibles en pièce jointe.

- Il est recommandé un entretien régulier sur site (partie clôturée et sous les modules).

Conformément à cette recommandation, le porteur s'engage à un entretien de l'ensemble de la végétation comprise dans l'enceinte du projet, en fonction de l'évolution de la végétation sur site. Conformément aux engagements précédents, cet entretien prendra la forme d'un pâturage ovin, assorti d'un suivi régulier des refus de pâturages et d'éventuelles mesures correctives (débroussaillage).

- Il est conseillé de prévoir un débroussaillage sur une bande périphérique de rayon de 50 mètres à partir des installations, sur la partie Nord des deux zones de projet.

A date, le porteur a fait le choix de prioriser la préservation du milieu naturel sur la partie Nord, en considérant les enjeux environnementaux. Le débroussaillage s'effectuera donc sur toute l'emprise clôturée ainsi qu'en pied de clôture extérieure.

Nous attirons l'attention sur le fait qu'actuellement la commune de Mouret n'est pas soumise aux Obligations Légales de Débroussaillage. La cartographie des communes soumises aux OLD va évoluer dans les prochaines années, et un travail est en cours au niveau préfectoral pour déterminer les futures zones de risque 5 du point de vue des incendies. A date nous ne pouvons confirmer ou infirmer l'évolution de la commune de Mouret dans ce travail.

Récapitulatif des pièces jointes :

- Mise à jour du prédiagnostic environnemental
- Plan d'implantation du projet prenant en compte les enjeux potentiels concernant la faune
- Plans de masse

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Louis Lallemand
Chargé de production